

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **3 avril 2023** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 5 personnes représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

103-04-2023 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2023 soit ouverte à 20 h.

104-04-2023 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 3 avril 2023 soit et est adopté tel que présenté, en retirant le point suivant :

12.6 Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité volet 4 – Entente de vitalisation

Et en ajoutant le point suivant :

13.1 Employés(es) cadres – Employés(es) cadres – Politique salariale et recueil des conditions de travail

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

105-04-2023 **3.1 Séance ordinaire du 6 mars 2023**

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit et est adopté tel que présenté.

106-04-2023 3.2 Séance de consultation publique du 6 mars 2023 – Règlement CV. 582

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 6 mars 2023 pour le projet de règlement CV. 582 relatif à la démolition d'immeuble de la Ville de Saint-Gabriel soit et est adopté tel que présenté.

107-04-2023 3.3 Séance extraordinaire du 27 mars 2023

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

108-04-2023 4.1 Avis de motion du règlement CV. 579-1 – Modification au règlement CV. 579 concernant les animaux

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Blouin, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 579-1 modifiant le règlement CV. 579 concernant les animaux.

109-04-2023 4.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 579-1 – Modification au règlement CV. 579 concernant les animaux

ATTENDU QUE les demandes de dérogation afin de garder un nombre de chiens supérieur à deux et un nombre de chats supérieur à deux avaient été mises en place avec l'adoption du règlement concernant les animaux CV. 489 le 3 août 2015, pour laisser un laps de temps aux citoyens afin de se conformer aux règlements mentionnant que nul ne peut garder, dans un logement ou sur le terrain où est situé ce logement ou dans les dépendances de ce logement, un nombre total de chiens supérieur à deux et un nombre total de chats supérieur à deux;

ATTENDU QUE désormais, le conseil ne fixera plus par résolution toute condition à laquelle un nombre supérieur de chiens ou de chats peuvent être gardés dans un logement;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné pour le règlement CV. 579-1 modifiant le règlement CV. 579 concernant les animaux.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 579-1 modifiant le règlement CV. 579 concernant les animaux soit adopté tel que déposé.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 31 mars 2023

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mars 2023 sous la cote « Bordereau no. 04-2023 ».

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2023

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2023.

110-04-2023

6.2 Comptes à payer au 31 mars 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 mars 2023, des chèques numéros 7263 à 7300 totalisant **106 680.18\$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 mars 2023, des chèques numéros 7238 à 7262 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5204 à 5236 totalisant **304 047.25 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

111-04-2023

8.1 Autorisation d'appel d'offres – Réfection de pavage

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à déposer dans le SEAO l'invitation à soumissionner pour la réfection du pavage aux trois emplacements suivants :

- Stationnement de l'hôtel de ville;
- Stationnement municipal à la Source de vie;
- Segment de la rue Beausoleil, entre la rue St-Georges et le Centre sportif et culturel de Brandon.

La réception et l'ouverture des soumissions aura lieu le 20 avril 2023, à 11 h.

112-04-2023 **8.2 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Contrat de services pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières pour la saison 2023-2024**

ATTENDU QUE le contrat # 8806-23-4907 pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières pour la saison 2020-2021, renouvelé jusqu'à la saison 2022-2023 arrive à échéance.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, à signer le contrat # 8806-23-4907 pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières pour la saison 2023-2024 au montant de 28 200 \$, plus les taxes applicables;

QUE ce contrat puisse être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune, expirant au plus tard à la fin de la troisième (3^e) période contractuelle (selon l'article 11 dudit contrat).

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPOT **9.1 Dépôt du rapport annuel 2022 – Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées**

Le greffier dépose le rapport annuel d'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées pour l'année 2022.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

113-04-2023 **10.1 Travail de rue – Aide financière 2023-2025**

ATTENDU l'importance de poursuivre le projet de Travail de rue pour au moins les trois prochaines années.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil s'engage à maintenir sa contribution financière à la hauteur de **10 000 \$** par année, jusqu'en 2025, pour assurer la continuité de ce projet jugé nécessaire pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la ville et des environs.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

114-04-2023 **11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 mars 2023**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 mars 2023.

115-04-2023 **11.2 Appui – Habiter Lanaudière**

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'habitation vécus dans l'ensemble des régions du Québec entraînant une crise du logement majeure;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière connaît une croissance démographique au-dessus de la moyenne nationale et bénéficie d'un important solde migratoire positif;

CONSIDÉRANT QUE les projections démographiques, selon l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une augmentation de 85 700 personnes d'ici 2041 dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière se démarque par sa vitalité et sa qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des décideurs lanaudois de rendre la région attractive, tant par ses milieux naturels que par ses milieux de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE l'attractivité d'un territoire passe, entre autres, par sa capacité à loger de manière adéquate ses citoyens;

CONSIDÉRANT la grande préoccupation des élus lanaudois quant à la complexité des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'aménagement durable du territoire et les impacts des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

CONDÉRANT QUE les municipalités, à titre de gouvernement de proximité, connaissent les enjeux liés à leur territoire et sont en mesure de proposer des réponses innovantes;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent développer leur territoire en fonction de la capacité des infrastructures disponibles et en respect des milieux de vie;

CONSIDÉRANT la complexité de soutenir le développement de logements abordables ou de logements sociaux et communautaires pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville appuie le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière, les élus lanaudois et les partenaires réunis dans le cadre du Forum lanaudois sur l'habitation 2022 et de convenir unanimement avec eux de ce qui suit :

1. D'assumer un leadership mobilisateur dans le développement de solutions novatrices en termes d'habitation au bénéfice de la population de la Ville de Saint-Gabriel et de la région de Lanaudière;
2. De s'engager à évaluer plus largement les différents modèles d'habitations possibles, dans le respect des spécificités territoriales propres à la Ville de Saint-Gabriel et à la région de Lanaudière;
3. De collaborer avec les partenaires de la région afin de mettre de l'avant les défis liés au développement de logements sociaux et communautaires aux autres paliers de gouvernement et de demander au gouvernement du Québec de rendre les programmes de la SHQ plus accessibles et faciles d'utilisation sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel et de la région de Lanaudière;

4. De demander au gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le développement de logements abordables et de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire Lanaudois et d'offrir de l'accompagnement aux municipalités qui le désirent.

116-04-2023

11.3 Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur la plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Saint-Gabriel demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à préserver les caractéristiques;

QUE la ville demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la ville transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire à l'Université de Montréal et à Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

117-04-2023 12.1 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la ville pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE).

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE);

QUE la directeur général, Michel St-Laurent, et le conseiller Christian Paquin Coutu, soient les porteurs du dossier Municipalité amie des enfants (MAE);

QUE la direction, soit Michel St-Laurent ou Mireille Bibeau, soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

QUE soit formellement confirmer l'engagement de la ville à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE;

QUE la ville s'engage à :

- Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
- Diffuser à mi-parcours, l'état d'avancement des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre);
- Organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son titre MAE;
- Faire la promotion de son accréditation MAE en :
 - Utilisant le matériel promotionnel à l'effigie de MAE dans les édifices et les infrastructures municipales;
 - Utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

118-04-2023 12.2 Comité de la gestion du lac Maskinongé – Demande de collaboration

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent une collaboration avec le Comité de gestion du lac Maskinongé à l'effet de mandater AGIR Maskinongé pour l'ébauche d'un plan d'intervention portant sur les arbres bloquant la rivière Mandeville et autres rivières limitrophes afin de faciliter l'écoulement des eaux et le passage des véhicules marins à propulsion humaine (canots, kayaks, etc.).

119-04-2023 12.3 Modification de la classe de l'employé 01-0027 – Gestion du lac Maskinongé volet plage

CONSIDÉRANT QUE les tâches de l'employé 01-0027 sont bonifiées dans le cadre de la gestion du lac Maskinongé volet plage;

CONSIDÉRANT QUE le volet de la gestion du lac Maskinongé est déterminé selon l'entente intermunicipale de la gestion du lac Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE le volet plage est déterminé selon l'entente intermunicipale de la gestion de la plage entre la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon veut modifier la classe salariale de l'employé 01-0027 pour la classe 3 et l'échelon 1 de la grille salariale des employés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la modification de la classe salariale de l'employé 01-0027 pour la classe 3 et l'échelon 1 de la grille salariale des employés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon étant donné l'entente intermunicipale de la Gestion du lac Maskinongé et l'entente intermunicipale de la gestion de la Plage Saint-Gabriel.

120-04-2023 12.4 Renouvellement d'adhésion – Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière

ATTENDU QUE l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière nous permet d'avoir accès à du matériel permettant aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès à la Plage de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à acquitter les frais d'adhésion 2023 à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière, représentant un montant de **100 \$** incluant les taxes applicables.

121-04-2023 12.5 Demande de subvention – Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la directrice des loisirs sportifs et culturels, Julie Paquin, à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2023.

RETIRÉ 12.6 Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité volet 4 – Entente de vitalisation

122-04-2023

12.7 Nomination des patrouilleurs nautiques – Gestion du lac Maskinongé

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service;

ATTENDU QUE Antoine Giguère à temps partiel et Laurent Trudel à temps plein sont embauchés par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de patrouilleur nautique pour la saison estivale 2023 afin d'assurer, entre autres, l'application du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer chacun des patrouilleurs nautiques à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la nomination des patrouilleurs nautiques Antoine Giguère et Laurent Trudel, fonctionnaires désignés aux fins d'application du Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, pour la saison estivale 2023.

QUE l'entente salariale établie entre les parties soient acceptée;

QUE le maire de la de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon soit autorisé à signer tout document relatif à l'entente salariale pour et au nom du comité de la gestion du lac Maskinongé.

123-04-2023

12.8 Embauche d'employé à la guérite du débarcadère 2023 – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de madame Karyne Grenier à la guérite du débarcadère à bateaux du rang Saint-Augustin aux conditions établies avec les candidats. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

QUE le maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon soit autorisé à signer tout document relatif à l'entente salariale pour et au nom du comité de la gestion du lac Maskinongé.

13. VARIA

124-04-2023 13.1 Employés(es) cadres – Politique salariale et recueil des conditions de travail

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent que les employés(es) cadres de la Ville de Saint-Gabriel aient la même augmentation salariale que les employés syndiqués de la ville, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027;

QUE ce conseil accepte la refonte de la nouvelle politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés(es) cadres de la Ville de Saint-Gabriel, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

125-04-2023 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 3 avril 2023 soit levée à 20h43.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 4^e jour d'avril 2023.

Gaétan Gravel
Maire